COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 20.01.2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
Mme Johanne Vetter : Bureaux de vote : intégrons nos jeunes

Présidente :	Anne Saito (Les Verts)
Membres :	Ihab Al Jundi (SOC)
	Anne Duperret (PLR)
	Mathias Ekah (SOC)
	Vincent Haldi (ML)
	Kelvin Kappeler (PLR)
	Antoinette Loup (DA)
	Tal Luder (UDC)
	Domenico Silleri (SOC)
	Johanne Vetter (PLR)

La séance a eu lieu le 12 janvier 2023 à 19 h à la Villa Mounsey à Montreux.

La Municipalité est représentée par M. Olivier Gfeller, syndic, accompagné de Mme Egli, secrétaire municipale. La commission confirme Mme Anne Saito dans sa fonction de présidente-rapportrice.

Mme Vetter présente son postulat et nous informe que d'autres jeunes PLR ont également déposé un tel posutlat auprès de leur commune.

M. le syndic enchaîne en disant qu'il trouve que le sujet de ce postulat devrait être plutôt soumis au bureau et au président du conseil communal qui ont pour tâche d'organiser les dépouillement des votes de la commune. Il enchaîne en mentionnant que la municipalité ne prendra toute fois pas position par rapport au présent postulat mais sera là comme ressource au besoin.

Le président actuel de la CCO mentionne que ce serait à sa commission de proposer un tel objet au bureau de vote. il affirme qu'il n'y est pas favorable, car il fait remarquer à ses collègues qu'il est de la volonté de la commune que le nombre de participants aux dépouillement soit restrain afin d'en limiter les erreurs de fonctionnement ou les fuites d'informations.

M Haldi, vice-président du Globe, structure qui a été mise en place en qualité d'aide au dépouillement, enchaîne dans le même sens que monsieur le syndic, à savoir que le sens de ce postulat est de compétence du bureau du Conseil et devrait être adressé au président de ceui-ci. Il est fait mention que les jeunes puissent venir assister au vote des citoyens dans les deux bureaux de vote ouvert le dimanche matin, dont celui de Montreux, tenu par deux ancienns conseillères communales. Le bureau cantonal serait d'ailleurs également soucieux que les votes se passent dans un cadre le plus sécurisé possible. C'est la raison pour laquelle le choix de petites équipes de dépouillement a été fait, épaulées par des employés de la commune. Il clot en ajoutant que la confidentialité lors des dépouillements d'élections les Natels de participants sont retirés. Or les jeunes ne remplissent pas les compétences requises pour ce faire.

Un commissaire mentionne qu'en 2014 un petit groupe de conseillers socialistes avaient proposé que des

jeunes fassent un document pour expliquer à d'autres jeunes le fonctionnement du dépouillement des votes.Un autre commissaire évoque le fait que Yverdon et Ecublens auraient essayé de prendre des mesures afin que le citoyen vote plus. Un commissaire d'origine italienne nous apprend que ses ex-compatriotes ont le droit de vote depuis l'étranger mais que seuls 20 % en ferait usage et que cela est par ailleurs couteux à organiser.

Dans notre commune, les jeunes citoyens ont été accueillis par des pairs lors de leur soirée d'accueil et cette idée semble faire l'unanimité. Certains mentionne que des jeunes n'auraient pas su comment voter au niveau communal lors des dernières voations. De plus certains étrangers ne le savent pas non plus. Nous déplorons que les cours d'instructions civiques aient disparus de l'enseignement public pour être intégrés dans les cours d'histoire. Nous revenons au sujet du postulat de 2014 qui faisait mention que le sujet de l'instruction des jeuens au vote était plus de la compétence des partis.

Il est ensuite quesiton de la possibilité de tourner un film des répouillements, sur le modèle du film de Jean-Stéphane Bron "Mais im Bundeshuus", qui montre le travail en commission des conseillers nationaux et qui est passionant. Cela pourrait être une tâche pour la CCO et être un outils pour intéresser les jeunes à la chose politique.

Nous parlons du vote communal à 16 ans, mais ce sujet ne fait pas l'unanimité parmis les commissaires et est laissé de côté.

Un commissaire revient sur le postulat de Mme Vetter et dit qu'il est d'avis que serait plus judicieux que celle-ci le retire.

M. le syndic nous rend attentif que la compétence de la citoyenneté est de compétence cantonale et que ce qui passionne le citoyen et les jeunes est le débat qui entoure un objet de vote. Il revient sur la rencontre des jeunes citoyens au moment de leur majorité et pense que ce moment est une rencontre crutiale qui est d'autant plus fructueuse si ces derniers peuvent être accueillis par d'autres jeunes, notamment de jeunes conseillés communaux. Il nous rapporte une annecdote d'un de ses anciens élèves, d'origine syrienne, qui aurait fait un véritable plaidoyé pour la démocratie en parlant à ses camarades de la souffrance et la difficulté de vivre dans un état totalitaire.

Un commissaire parle de la participation des jeunes dans des associations et des clubs où ils apprenent également le fonctionnement et la tenue de vote et d'assemblées générales par exemple. At last, but not at least, une commissaire parle de l'influence du milieu familail sur l'intérèt que les jeunes peuvent porter à la participation à la vie de la cité et aux votations.

Conclusion

Après un riche débat sur le sujet de la participation des jeunes à la vie politique communale, Mme la postulante nous annonce qu'elle retire son postulat, ce dont la présidente et la commission prennent acte.

Il est 20 h 05, la présidente lève la séance.

0 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Anne Saito (Les Verts)